



Date d'expiration simulation personnalisée crédit immobilier

Par Nomis721

Bonjour,

Je me permets de vous solliciter puisque j'ai eu un rendez-vous avec un courtier le 21 mars 2025 pour obtenir un meilleur crédit immobilier.

Celui-ci devait se rapprocher des banques et revenir vers moi sous deux semaines.

J'ai donc eu un second rendez-vous avec lui le 7 avril 2025, où il a pu me remettre deux propositions de banque.

Les deux propositions ont pu être éditées le 28 mars 2025.

Une de la Société Générale avec aucune date de fin, et une seconde de la Caisse d'Epargne qui devait expirer 15 jours après (la mention est bien inscrite sur cette seconde simulation).

Nous étions intéressés par l'offre de la société Générale, cependant le courtier devait revenir vers nous afin de négocier l'assurance du crédit.

Sans réponse de sa part, et après plusieurs sollicitations et relances, nous avons pu avoir un retour ce jour.

La simulation était a priori valable jusqu'au 31 mars, à savoir avec un taux à 2.99 pour un emprunt sur 20ans.

Aujourd'hui, bonne nouvelle, puisqu'il nous informe que l'offre a expiré et que on nous propose un taux à 3.20 ce jour.

Ainsi, j'aimerais savoir si il y a réellement un délai pour l'expiration de cette simulation. Et si nous avons la possibilité de faire un recours.

Merci d'avance pour votre lecture.

En espérant avoir une réponse rapidement de votre part? Puisque les taux grimpent?

Cordialement,

Par yapasdequoi

Bonjour,

Une simulation n'est pas une offre de prêt. c'est donc seulement indicatif et votre demande doit être formalisée rapidement et vous ferez ensuite un choix entre les offres fermes.

Il y a toujours un délai de réflexion de 11 jours francs pendant lequel vous ne pouvez pas accepter l'offre. Il faut donc la signer le 12e jour.

Par Nomis721

Bonsoir,

Je vous remercie pour votre réponse.

De ce fait, le taux indiqué ne sera pas celui proposé sur la simulation, mais un taux supérieur au regard du contexte actuel.

Ainsi, en une semaine la simulation prend 0,20%?

Bonne soirée à vous.

Cordialement

Par yapasdequoi

Une simulation n'a qu'une valeur indicative. Il faut demander au courtier une offre ferme.

Par Nomis721

Merci, pour cette information.

Cependant, je ne dois apparemment pas compter sur le courtier puisqu'il me reçoit en rendez-vous avec des offres « expirées ».

À ce rythme là, je vais en avoir pour mon argent?